

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	12
Votes Pour :	12
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2022-44

Séance du 27 septembre 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le vingt septembre deux mille-vingt-deux.

Monsieur DUFOUR Williams a été désigné secrétaire de séance.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY	X				Madame Dominique COMBAZ			X	
Madame Nadine REUX		X			Monsieur Alain PERROT			X	
Monsieur Roland BESSON	X				Monsieur Bertrand PUGNOT	X			
Monsieur Daniel BATON	X				Madame Evelyne LABRUDE		X		
Madame Marie-Christine FRACHON		X			Monsieur Pierre FAYARD	X			
Monsieur Fabien GALLICE	X				Monsieur Roger JOURNET	X			
Monsieur Éric PHILIPPE	X				Monsieur Marc GAUTIER			X	
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X				Monsieur Robert EYRAUD	X			
Monsieur Patrick ROULAND			X	JL Reynaud	Monsieur Stéphane GUSMEROLI			X	
Monsieur Raymond VAGNON		X			Monsieur Mathias LAVOLE				
					Monsieur Williams DUFOUR	X			

Objet Demande de financement pour le programme de ripisylve année 2022-2023

Cette délibération annule et remplace la délibération CS-2022-15 dont le montant a été réévalué.

CONSIDERANT que le programme 2022/2023 de gestion de la ripisylve du bassin versant du Guiers a été estimé à 159 000 €HT, répartis à 60% en Isère (95 400 €) et 40% en Savoie (63 600 €)

CONSIDERANT que la réalisation de ce programme est prévue sur la période allant d'octobre 2022 à décembre 2023

CONSIDERANT que ce programme comprend :

- Entretien et restauration de la végétation de berge et des ouvrages 100 000€
- Valorisation et plantations d'essences autochtones (Peupliers noirs, saules) 22 000€
- Lutte contre les invasives 20 000€
- Eco-pâturage 17 000 €

M le Président :

Propose de solliciter les aides des financeurs pour les montants indiqués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

- **SOLLICITE** les aides financières aussi élevées que possible auprès de l'Agence de l'Eau, des Conseils Départementaux de l'Isère et la Savoie et l'autorisation de démarrer l'opération avant l'octroi des subventions
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires.
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces relatives à ces contrats.

Fait et délibéré en séance, le 27/09/2022

Le Président
Jean-Louis REYNAUD

Publiée le : 30/09/2022

Transmise au Représentant de l'État le : 30/09/2022

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

